

tenue par Monsieur Jouno, magistrat-désigné

En présence de Madame Guillou, Greffière

10 heures 30

01) DOSSIER N° 2406016 RAPPORTEUR: Monsieur Thurian Jouno

Titre de l'affaire REFERE FISCAL : Demande d'annuler la décision du 20 septembre 2024 par laquelle le comptable public du service des impôts des entreprises de Saint-Malo a refusé la garantie de paiement proposée en sus de la consignation du 8 octobre 2024 pour garantir sa demande de sursis de paiement des rectifications d'impôt sur les sociétés opérées suite à la vérification de comptabilité au titre des années 2019 et 2020

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur SARL ALMO AERO

SULTAN AVOCATS (Cour)

Défendeur DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES BRETAGNE
ET ILLE-ET-VILAINE

Arrêté le 22/10/2024

Le président du tribunal